



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 12 NOVEMBRE 2018

| | | | | |
|---------------|-----|---------------|---------------------|------------------------|
| Présidence : | M. | Serge | BROQUARD | Maire |
| Présent-e-s : | M. | André | CARRAT | Adjoint |
| | M. | Patrice | MUGNY | Adjoint |
| | M. | Benjamin | ACKERMANN | Conseiller municipal |
| | M. | Jean-François | BEAUSOLEIL | Conseiller municipal |
| | M. | Christophe | BONGARD | Conseiller municipal |
| | M. | Pierre | COPPO | Conseiller municipal |
| | M. | Rémy | DURAFOUR | Conseiller municipal |
| | M. | Blaise | LOUP | Conseiller municipal |
| | M. | Jacques-André | ROMAND | Conseiller municipal |
| | M. | Paulo | RODRIGUES DA GUERRA | Conseiller municipal |
| | Mme | Emmanuelle | SPINEDI | Conseillère municipale |
| | M. | Joseph-Marie | THORENS | Conseiller municipal |
| | Mme | Patricia | VELATI THIRIET | Conseillère municipale |
| | Mme | Caroline | RADICE | Secrétaire communale |

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 29 octobre 2018
2. Approbation du budget 2019
3. Informations de la Mairie
4. Propositions individuelles et questions

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h.

1. Approbation du procès-verbal du 29 octobre 2018

Les personnes présentes à cette séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Remerciements sont faits à son auteur.

2. Approbation du budget 2019

M. le Maire demande s'il y a des questions supplémentaires par rapport aux différents projets de délibérations concernant le budget 2019. Il sait que certains éclaircissements ont déjà été donnés par Mme Radice depuis la séance de présentation.

Comme tout semble clair, **M. le Maire** procède à la lecture et au vote des délibérations :

a. Budget de fonctionnement 2019

Le Conseil municipal décide par 11 oui, soit à l'unanimité :

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2019 pour un montant de **3'526'984.- F** aux charges et de **3'532'331.- F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **5'347.- F**.
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **5'347.- F** et résultat extraordinaire de **0 F**.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2019 à **41 centimes**.
3. D'inscrire au budget de fonctionnement 2019, poste 0120-300 (indemnités maire et adjoints), la somme de **99'210.- F**.
4. D'autoriser le Maire à renouveler en 2019 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

b. Taxe professionnelle communale minimum

Le Conseil municipal décide par 11 oui, soit à l'unanimité :

de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 à **30.- F**.

c. Taux de dégrèvement

Le Conseil municipal décide par 11 oui, soit à l'unanimité :

de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2019 à **50 %**.

- d. Ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Le Conseil municipal décide par 11 oui, soit à l'unanimité :

1. D'ouvrir au Maire un crédit de **35'800.- F** pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.56200), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.14620 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2020.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

3. Informations de la Mairie

Promotions citoyennes 2019

M. le Maire informe que cette manifestation aura lieu le mardi 12 février 2019 au Théâtre du Léman et que le délai d'inscription est fixé au 3 décembre 2018. Il prend note que Mme Velati Thiriet et M. Loup encadreront avec lui les jeunes Presingeois qui viendront ce soir-là.

Coopérative Quercus

M. le Maire fait passer parmi les conseillers un courrier reçu de cette association qui demande un soutien financier pour son fonctionnement. L'Exécutif n'est pas entré en matière, mais le Conseil municipal peut y réfléchir et avoir un autre avis. Suite au souhait de **Mme Spinedi, M. Durafour**, membre de Quercus, donne quelques explications complémentaires sur le fonctionnement de cette coopérative. **M. Carrat** ajoute qu'il a connaissance d'un prêt de la coopérative Équilibre à

Quercus. **M. Beausoleil** rappelle qu'en cas de retrait de cette association, les deux autres coopératives, Equilibre et Codha, se sont engagées à reprendre les parts et de maintenir le quota d'un tiers des logements pour les Presingeois. Enfin, **M. Rodrigues da Guerra** attire l'attention sur le fait qu'en cas d'échec de Quercus, l'aide financière de la commune sera perdue.

M. le Maire suggère que ce sujet soit repris éventuellement lors de la séance du 10 décembre.

4. Propositions individuelles et questions

M. Durafour fait la promotion du concert qui aura lieu le dimanche 25 novembre à la salle communale et signale les Portes ouvertes de l'association Communes-École la semaine du 19 novembre.

Mme Spinedi annonce que le Conseil municipal a le plaisir d'inviter le Conseil exécutif et les secrétaires au voyage de fin de législature les 27, 28 et 29 septembre 2019 à Bordeaux. Pour permettre la bonne organisation de ce weekend, le délai de réponse est fixé au lundi 19 novembre 2018.

M. Coppo indique que la réunion conjointe des commissions des bâtiments et des finances a été fixée au mardi 13 novembre 2018. Il reste donc encore quelques heures aux autres conseillers pour lui soumettre leurs remarques, questions ou suggestions.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19h30.

La secrétaire :